

**Annexe à l'arrêté du 17 juillet 2001 fixant les conditions d'organisation et les modalités de la formation initiale des contrôleurs des affaires maritimes**

NOR : EQUH0101093A

**FORMATION DES CONTRÔLEURS DES AM : OBJECTIFS  
OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

A l'issue de sa formation initiale, le contrôleur a acquis les connaissances lui permettant :

- de se situer dans son environnement ;
- de diriger un service et d'encadrer le personnel le composant ;
- d'exercer les fonctions générales et spécialisées correspondant à son emploi ;
- d'acquérir une connaissance minimale lui permettant en cours de carrière et après une formation passerelle courte de changer de spécialité.

**OBJECTIFS DÉTAILLÉS**

I. - Objectifs communs aux trois spécialités

**1. Connaissance des techniques administratives**

Cela doit permettre à tout contrôleur à l'issue de son suivi du tronc commun de formation initiale de :

- définir les principes de l'organisation administrative de la France ;
- comprendre les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, entre les autorités centrales et les autorités déconcentrées ;
- comprendre le principe de légalité de l'action administrative et la hiérarchie des normes juridiques ;
- connaître l'organisation de l'administration chargée de la mer et de ses structures (ministère et services déconcentrés) ainsi que des liaisons organiques et fonctionnelles entre elles ;
- maîtriser des techniques administratives mises en œuvre sur le plan interne et dans les relations avec les usagers ;
- utiliser l'outil informatique au service des affaires maritimes pour les tâches courantes.

**2. Connaissance du monde maritime**

Tout contrôleur devrait à l'issue de ce module de formation pouvoir :

- définir, dans leur principe, les conditions d'exercice de la souveraineté de l'Etat côtier sur les différentes zones maritimes ;
- énoncer, en terme de volume d'activité et d'emploi, les grandeurs caractéristiques des différents secteurs de l'économie maritime en charge des affaires maritimes (transport, pêche, cultures marines, plaisance) ;
- décrire les principales caractéristiques physiques et chimiques de l'eau de mer et expliquer les déplacements qu'effectuent les masses océaniques ;
- citer les différents matériaux utilisés en construction navale et expliquer les avantages et les inconvénients ;
- distinguer et situer les principaux éléments constitutifs de l'architecture navale ;
- reconnaître les différents types de navires et énoncer leur spécificité.

**3. Connaissance de l'administration des affaires maritimes**

L'administration des navires et de la navigation.

A l'issue de ce module de formation, tout contrôleur des affaires maritimes devra être à même de :

- définir le navire et la navigation maritime ;
- définir les conditions d'immatriculation d'un navire ;
- définir les différentes catégories de navigation au commerce, à la pêche, à la plaisance ;
- définir les différents titres de navigation et les conditions de leur délivrance et de leur renouvellement ;
- définir les responsabilités des Etats côtiers en matière de sauvetage ;
- distinguer l'assistance aux biens et le sauvetage des personnes.

L'administration des marins :

- expliquer le statut du marin de la marine marchande ;
- énoncer les conditions d'accès à ce statut ;
- caractériser ses spécificités au travers :
  - des spécificités du droit du travail maritime ;
  - des spécificités du régime social de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

- des spécificités du droit disciplinaire et pénal ;
- des spécificités de la formation professionnelle maritime.

L'administration des pêches et des cultures marines :

- expliquer dans ses grandes lignes la problématique de la gestion des ressources humaines ;
- définir les compétences de l'Etat et de l'Union européenne dans la réglementation des pêches maritimes ;
- déterminer les autorités françaises ayant le pouvoir de réglementer les pêches ;
- définir les limites des zones d'application de la réglementation des pêches maritimes ;
- expliquer les principaux types de mesures de réglementation des pêches ;
- énoncer les conditions d'obtention d'une concession d'établissement de pêche ;
- identifier les principales étapes de la procédure d'attribution ;
- expliquer l'intérêt et les difficultés des schémas de structure et des normes sanitaires de classement de zone.

L'administration du littoral :

- identifier les différentes autorités gestionnaires de l'espace littoral en ses différentes composantes (mer, domaine public maritime, propriété privée) ;
- identifier les principaux instruments de gestion de l'espace littoral ;
- énoncer et justifier les principales règles de gestion de l'espace littoral ;
- identifier les éléments constitutifs du domaine public maritime et les critères de sa délimitation ;
- énoncer et justifier les principales règles de gestion du domaine public maritime.

## II. - Objectifs selon la spécialité

### **Spécialité « droit social et administration générale »**

Gestion des marins :

- diligenter les procédures d'identification et de réidentification d'un marin ainsi que les procédures de modification des données saisies sur les fichiers du centre administratif des affaires maritimes ;
- vérifier l'existence et la validité du contrat d'engagement maritime et de ses mentions obligatoires ;
- diligenter une procédure de validation des services hors rôle d'équipage ;
- interroger les fichiers du centre administratif des affaires maritimes relatifs aux marins, aux navires, aux statistiques de pêche ;
- donner les premiers renseignements sur la marche à suivre aux marins et aux armateurs en cas de contentieux du travail ainsi que sur les différentes aides à l'emploi, les indemnités de chômage, les indemnités de formation professionnelle ;
- identifier les mesures d'aide à l'emploi ; expliquer leurs intérêts et décrire leurs principales modalités ;
- appliquer sous la direction d'un chef de service les différentes mesures d'aides à l'emploi ;
- identifier les relations entre les affaires maritimes et les services gestionnaires de l'emploi, les institutions d'indemnisation du chômage, les institutions de paiement des indemnités de formation professionnelle.

Gestion du régime social :

- identifier les différents services compétents de l'ENIM et les circuits de décision ;
- apprécier les possibilités d'intervention du service social ;
- connaître les principales prestations de la caisse générale de prévoyance ainsi que leurs conditions d'accès ;
- préparer un dossier de commission spéciale de visite et de commission médicale régionale d'aptitude ;
- énoncer les conditions d'ouverture du droit aux différentes pensions d'ancienneté ;
- calculer un taux de pension connaissant les services validables et la situation de famille ;
- expliquer les conditions de cumul de pension et de réversion de pension aux veuves et aux orphelins.

Service des navires :

- énoncer les critères d'immatriculation d'un navire ;
- diligenter les procédures d'immatriculation des différentes catégories de navires ;
- diligenter toutes les procédures de délivrance des titres de navigation (carte de circulation, permis de circulation, rôle d'équipage, rôles collectifs, rôle d'entreprise) et armement et désarmement.

L'enseignement maritime :

- fournir des renseignements sur les cursus de formation maritime ;
- diligenter une procédure de délivrance et de revalidation de brevet ;
- participer à l'organisation des examens professionnels ;
- procéder à un contrôle premier niveau des documents budgétaires d'une école maritime et aquacole.

Les aides économiques :

- pouvoir gérer l'ensemble des aides économiques, reconnaître l'éligibilité des dossiers et envisager leur articulation entre les différents niveaux (national, local et communautaire) ;
- gérer et contrôler un dossier de subvention et suivi de tout les processus conduisant à l'affectation de l'aide ou au refus ;
- assurer une information longue des professionnels sur les procédures à suivre et à respecter.

L'administration de la plaisance :

- connaître les différents types de navires de plaisance et le statut administratif qui leur est applicable ;

- gérer les manifestations nautiques en relation avec les organisateurs et les différentes administrations concernés.

La gestion et la rémunération des fonctionnaires :

- retrouver dans les documents appropriés les dispositions statutaires générales et particulières applicables ;
- information des personnels sur les différents éléments du déroulement des carrières dans la fonction publique (CAP -

CTP - congés - avancement...)

- préparer des dossiers :
  - notation (avancement d'échelon) ;
  - mise à disposition ;
  - détachement ;
  - mise en congés ;
  - temps partiel ;
  - retraite ;
- diligenter les procédures nécessaires à la liquidation des traitements, des différentes primes et indemnités ;
- utiliser le logiciel GESPER ;
- utiliser la base de données/formation.

La gestion des crédits :

- diligenter les procédures de délégation, d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement des crédits ;
- maîtriser le logiciel CASSIOPEE ;
- diligenter, sous la direction d'un chef de service, une procédure d'appel d'offres dans le cadre d'un marché public.

Les procédures informatiques :

- apprécier en termes qualitatifs et quantitatifs le niveau d'équipement des affaires maritimes en matériel informatique ;
- identifier les structures de soutien et de développement de l'informatique aux affaires maritimes ;
- identifier les réseaux internes ou externes auxquels les affaires maritimes ont accès ;
- énoncer les logiciels et les applications informatiques en usage aux affaires maritimes avec leurs principales

fonctionnalités ;

- utiliser les logiciels d'informatique les plus courants (Word, Excell) ;
- gérer les statistiques des pêches.

Procédure pénale :

- préparer une session de tribunal maritime ;
- gérer les suites données à un procès-verbal (relation avec les procureurs).

Navigation :

- naviguer en zone côtière sur une embarcation à moteur de faible tonnage : rechercher l'information nautique, lire une carte marine, porter un point et tracer une route ;
- calculer une hauteur d'eau à un instant déterminé ;
- déterminer une route en fonction d'une dérive due au vent et au courant ;
- maîtriser les principales manœuvres d'une embarcation en navigation côtière : accostage, prise de coffre, récupération d'un homme à la mer, mouillage.

## 2. Spécialité « pêche, cultures marines et environnement »

Réglementation des pêches maritimes :

- appliquer la réglementation des pêches tant communautaire, nationale que locale ;
- préparer des décisions d'ouverture et de fermeture des pêches saisonnières ;
- suivre des dossiers économiques en liaison avec les organisations professionnelles (comités locaux : comités régionaux des pêches et des élevages marins - OP - prud'hommes) ;
- organiser des élections professionnelles sous la coordination du chef de service.

La police des pêches maritimes :

- maintenir à jour la documentation et préparer les différentes procédures judiciaires (aide à la rédaction des transactions, des PV d'appréhension et de saisie) ;
- contrôler du respect de la réglementation des pêches sur le terrain.

Réglementation des cultures marines :

- diligenter les procédures d'autorisation d'exploitation de cultures marines (enquête publique &ndash; enquête administrative - commission nautique locale) ;
- énoncer les conditions d'obtention d'une concession d'établissement de pêche ;
- expliquer l'intérêt et les difficultés d'un schéma de structure ;
- suivre des procédures de renouvellement des autorisations d'occupation du domaine public maritime ;
- rédiger le cahier des charges et des arrêtés d'exploitation des cultures marines ;
- veiller au respect du cadastre conchylicole ;
- assurer un contrôle de l'organisation de la production dans le secteur des cultures marines.

Réglementation sanitaire des coquillages, biologie marine et pathologie des mollusques :

- pratiquer un contrôle de la qualité du milieu et des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi qu'à la préservation des ressources aquacoles et conchylicoles ;

- informer les professionnels de la réglementation sanitaire à appliquer et orientation vers les autres administrations concernées ;
- échanger des informations en amont avec les services sur le littoral en charge du suivi et du contrôle biologique et sanitaire ;
- participation à l'élaboration de décision d'ouverture et de fermeture de la commercialisation des produits aquacoles et conchylicoles ;
- connaître les grandes pathologies des espèces élevées et capturées ;
- participation aux classements des zones conchylicoles en fonction des normes sanitaires.

Les aides à l'exploitation des cultures marines :

- pouvoir renseigner les conchyliculteurs sur l'ensemble des aides propres au secteur agricole et pouvant s'appliquer à la conchyliculture (aide jeunes agriculteurs, calamités agricoles) ;
- assurer la compatibilité avec les différents niveaux d'aides (Etat - Union européenne - collectivités territoriales) ;
- gérer des dossiers en liaison avec les DDAF.

Statut social et formation professionnelle :

- assurer la liaison avec le régime de mutualité sociale agricole, connaître les grands principes de ce régime social afin de renseigner et d'orienter les futurs conchyliculteurs ;
- identifier les différents services compétents de l'Etablissement national des invalides de la marine et connaître les règles de base des principales prestations de la caisse générale de prévoyance et de la caisse de retraite des marins ;
- fournir des renseignements sur les cursus de formation maritime propre au mode de la pêche et des cultures marines ;
- informer sur les prérogatives des différents diplômes relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Environnement et droit du littoral :

- identifier les principaux instruments de gestion de l'espace littoral (schéma de mise en valeur de la mer, schéma directeur, plan d'occupation des sols, directive territoriale d'aménagement) ;
- énoncer et justifier les principales règles de gestion de l'espace littoral ;
- identifier les principales règles de gestion du domaine publique maritime ;
- connaissance de toute la réglementation en matière environnementale ayant des conséquences sur les activités maritimes (ZNIEFF - programme Nature 2000).

Les procédures informatiques :

- maîtriser la micro-informatique appliquée aux cultures marines (initiation aux logiciels MAPINFO/GEOMAR).

Navigation :

- naviguer en zone côtière sur une embarcation à moteur de faible tonnage : rechercher l'information nautique, lire une carte marine, porter un point et tracer une route ;
- calculer une hauteur d'eau à un instant déterminé ;
- déterminer une route en fonction d'une dérive due au vent et au courant ;
- maîtriser les principales manœuvres d'une embarcation en navigation côtière : accostage, prise de coffre, récupération d'un homme à la mer, mouillage.

IGN :

- avoir une connaissance théorique et pratique des levés topographiques appliqués au cadastre conchylicole ;
- utiliser des notions de géodésie et d'astronomie élémentaire ;
- utiliser le GPS pour la réalisation de réseaux de point d'appui et de levé topométrique ;
- utiliser un logiciel de traitement GPS ;
- obtenir les notions de base sur la numérisation de planche cadastrale et posséder les notions de graphisme et de dessin cartographique nécessaire ;
- acquérir les notions de base dans les systèmes d'information géographique (SIG) ;
- posséder une vision globale du schéma d'organisation nécessaire à la modernisation de la production et de la gestion du cadastre conchylicole.

### 3. Spécialité navigation et sécurité

La réglementation des pêches maritimes :

- faire appliquer la réglementation des pêches maritimes communautaire, nationale et locale.

La police des pêches maritimes :

- utiliser les mécanismes de constatations des infractions à la réglementation des pêches maritimes ;
- maîtriser les différents types d'infraction à la réglementation des pêches et leur niveau dans l'ordre judiciaire (contravention 1/2/3/4/5<sup>e</sup> classe - délit maritime) ;

- procéder à des contrôles au moyen de l'ensemble des procédures judiciaires liées à la police des pêches (appréhension/saisie/déroutement) ;
- assurer le suivi des procédures judiciaires devant les tribunaux sous l'autorité du chef de service.

Le dispositif de surveillance et de contrôle des affaires maritimes :

- apprécier l'organisation de l'ensemble de ce dispositif et de son intégration dans la hiérarchie des services ;
- gérer une ULAM (organisation des personnels et du fonctionnement courant/missions de terrain) ;
- apprécier le rôle de l'ensemble de l'organisation du sauvetage, des CROSS et des relations avec le CROSS lors des

opérations en mer ;

- connaître les possibilités d'usage de la force ;
- acquérir les connaissances afin d'assurer les fonctions d'encadrement et de commandement ou de chef de service à bord des bâtiments d'assistance et de surveillance ainsi que la responsabilité des moyens nautiques des unités littorales.

L'action de l'Etat en mer :

- apprécier l'organisation de l'ensemble des intervenants en mer et des principes de coordination ;
- apprécier l'organisation des services action de l'Etat en mer au sein des préfectures maritimes.

La sécurité des navires :

- exercer des missions dans le domaine de la sécurité des navires, de la réglementation sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et sur l'habitabilité à bord des navires, ainsi que dans celui de la prévention de la pollution ;
- maîtriser l'organisation de la sécurité au plan national et du fonctionnement des différents services administratifs (bureaux centraux - centres de sécurité des navires) ;
- acquérir le niveau 1 de connaissance en matière de sécurité permettant de pouvoir accomplir des visites de sécurité des navires ;
- connaître l'ensemble de l'organisation de la nomenclature de la documentation sécurité (navires de commerce, navires de pêche, navires de plaisance) ;
- avoir des notions essentielles de stabilité, flottabilité et insubmersibilité ;
- connaître le matériel de lutte contre les incendies et les matériels de sauvetage.

La qualité du milieu marin :

- appliquer la réglementation relative à la gestion des exploitations de culture marine, aux contrôles de la qualité du milieu et des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi qu'à la préservation des ressources aquacoles et conchylicoles ;
- reconnaître les principales pathologies pouvant toucher les produits de la pêche ou de l'aquaculture.

L'usage des armes :

- maîtriser la réglementation en matière d'acquisition, de détention, de port et d'usage des armes pour les fonctionnaires et agents des affaires maritimes ;
- pratiquer l'usage des armes par une initiation au tir au cours de séances d'entraînement.

Le CRO (préalable au brevet patron à la petite navigation) :

- pouvoir faire un usage des communications par stations radioélectriques dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer.

Le brevet patron à la petite navigation :

- acquérir la formation du niveau de commandement, au pont comme à la machine, permettant d'assurer des fonctions de commandant ou de chef mécanicien, selon les prérogatives du BPPN ;

## FORMATION DES CONTRÔLEURS DES AM :

### PROGRAMME TRONC COMMUN

#### I. - Techniques administratives

|  |          |
|--|----------|
| Organisation administrative de la France.....                        | 3 heures |
| Déconcentration et décentralisation                                  |          |
| Le principe de légalité de l'action administrative.....              | 3 heures |
| Organisation du ministère chargé de la mer.....                      | 3 heures |
| Statut des fonctionnaires.....                                       | 3 heures |
| Statut particulier.....  | 2 heures |
| Budget, comptabilité, matériel.....                                  | 3 heures |
| Rémunération et pensions.....  | 3 heures |
| Expression administrative.....                                       | 6 heures |
| Organisation judiciaire et principes<br>généraux du droit pénal..... | 3 heures |
| Les relations interindividuelles.....                                | 9 heures |
| - au sein des services (encadrement) ;                               |          |
| - avec les administrés (accueil) ;                                   |          |
| - en situation de police (interpellation).                           |          |
| L'informatique, application aux affaires maritimes.....              | 6 heures |

44 heures

#### II. - Connaissance du monde maritime

|  |          |
|--|----------|
| Economie maritime (transport, pêche, plaisance, cultures marines)..... | 3 heures |
| Océanographie.....   | 3 heures |
| Droit de la mer.....   | 3 heures |
| Techniques du navire, éléments essentiels                              |          |

de construction navale..... 6 heures  
Les différents types de navires

---

15 heures

### III. - L'administration des affaires maritimes

L'administration des navires et de la navigation .....6 heures

- titres de navigation / titres de sécurité
- police de la navigation - sauvetage

L'administration des marins .....6 heures

- statut ;
- droit du travail / effectifs ;
- protection sociale ;
- régime disciplinaire et pénal ;
- formation professionnelle.

L'administration des pêches et des cultures marines .....6 heures

- réglementation nationale et communautaire des pêches maritimes ;
- organisation professionnelle ;
- les concessions de cultures marines.

L'administration du littoral .....3 heures

- domaine public maritime

---

21 heures

Evaluation des connaissances et enquête de satisfaction .....4 heures

Nombre d'heures de cours du tronc commun .....84 heures  
(3 semaines)

Stages :

- techniques des pêches à Lorient .....1 semaine
- stage découverte des services (DDAM, CSN, CROSS) .....1 semaine
- stage découverte embarquement (VR + ULAM) .....1 semaine
- stage embarquement pêches .....1 semaine

Total tronc commun .....7 semaines

### CYCLE DE SPÉCIALITÉ

#### 1. Droit social et administration générale

##### *Module 1 : administration des marins et des navires*

Engagement des marins : procédures administratives..... 15 heures

- contrôle, contentieux, les aides à l'emploi ;
- droit du travail maritime.

Protection sociale des marins : .....12 heures

- organisation/ fonctionnement et financement de l'ENIM ;
- CGP / CRM / action sociale : contentieux tiers responsable.

Enseignement maritime..... 9 heures

- tutelle des établissements d'enseignement
- délivrance et validation des brevets

Administration des navires : ..... 9 heures

- immatriculation, procédure d'armement, désarmement

Administration de la plaisance .....9 heures

---

54 heures

##### *Module 2 : administration générale et procédures administratives*

Gestion et rémunération des fonctionnaires .....12 heures

- gestion des crédits et des matériels
- marchés publics

Aides économiques, nationales, locales et communautaires,

|   |           |
|---|-----------|
| définition, procédure.....                        | 9 heures  |
| Procédures informatiques (CAAM) .....             | 12 heures |
| - statistiques de pêche                           |           |
| Organisation du système judiciaire français ..... | 6 heures  |
| TMC et procédures pénales .....                   | 6 heures  |
|   | 45 heures |

*Module 3 : formation maritime*

Navigation (préparation au permis mer) .....25 heures

*Module 4 : acquisition pratique*

|   |              |
|---|--------------|
| Procédures administratives .....                                  | 96 heures    |
| Evaluation des connaissances et enquête de satisfaction.....      | 4 heures     |
| Nombre d'heures de cours de spécialité.....                       | 224 heures   |
|   | (9 semaines) |
| Stages : en service .....   | 12 semaines  |
| Total spécialité « droit social et administration générale »..... | 21 semaines  |

II. - Spécialité pêche, cultures marines  
et environnement

*Module 1 : réglementation des pêches et des cultures marines*

|  |           |
|--|-----------|
| Réglementation des pêches maritimes .....          | 9 heures  |
| Police des pêches maritimes.....                   | 4 heures  |
| Réglementation des cultures marines .....          | 9 heures  |
| Domaine public maritime .....                      | 3 heures  |
| Environnement et droit du littoral .....           | 9 heures  |
| Réglementation sanitaire des coquillages .....     | 8 heures  |
| Biologie marine et pathologie des mollusques ..... | 6 heures  |
|  | 48 heures |

*Module 2 : gestion des concessions de cultures marines*

|  |           |
|--|-----------|
| Aides à l'exploitation des cultures marines : aides à l'installation,<br>calamités agricoles ..... | 8 heures  |
| Statut social et formation professionnelle des exploitants .....                                   | 6 heures  |
| Procédures informatiques (MAP info, GEC MAR) .....   | 15 heures |
|  | 29 heures |

*Module 3 : formation maritime (préparation au permis mer)*

Navigation .....25 heures

*Module 4 : IGN*

|   |              |
|---|--------------|
| Topographie / cartographie .....                              | 120 heures   |
| Evaluation des connaissances et enquête de satisfaction ..... | 4 heures     |
| Nombre d'heures de cours de spécialité .....                  | 226 heures   |
|   | (8 semaines) |

Stages :

- stage rédaction des PV..... 1 semaine
  - stage en service .....12 semaines
- Total formation spécialisée « pêche, cultures marines et environnement » 21 semaines

III. - Spécialité navigation et sécurité

*Module 1 : réglementation des pêches, des cultures marines*

*et police en mer*

|   |           |
|---|-----------|
| La réglementation des pêches maritimes..... | 9 heures  |
| La police des pêches maritimes .....        | 4 heures  |
| La qualité du milieu marin .....            | 6 heures  |
|   | <hr/>     |
|   | 19 heures |

*Module 2 : l'action de l'Etat en mer*

|  |           |
|--|-----------|
| Le dispositif de surveillance et de contrôle des affaires maritimes,<br>CROSS - ULAM - l'organisation du sauvetage ..... | 6 heures  |
| L'action de l'Etat en mer .....  | 6 heures  |
| Usage des armes (+ déplacements) .....   | 18 heures |
|  | <hr/>     |
|  | 30 heures |

*Module 3 : sécurité des navires*

|  |              |
|--|--------------|
| La sécurité des navires .....                                | 40 heures    |
| Evaluation des connaissances et enquête de satisfaction..... | 4 heures     |
| Nombre d'heures de cours de spécialité (hors BPPN) .....     | 123 heures   |
|  | (4 semaines) |

*Module 4 : brevet patron*

|  |                   |
|--|-------------------|
| Petite navigation (et/ou stage en service, suivant profil) .....                       | 17 semaines       |
| Stages : rédaction des PV .....  | 1 semaine         |
| Total formation spécialisée « spécialité navigation et sécurité » .....                | 21 semaines       |
| Total formation initiale des contrôleurs des affaires maritimes (toutes spécialités) : |                   |
| - tronc commun .....   | 7 semaines        |
| - spécialité .....   | 21 semaines       |
|  | Total 28 semaines |